

## 4000

Comoriens ont péri en mer depuis l'instauration du visa Balladur en 1995, selon l'estimation de l'Observatoire de l'émigration clandestine anjouanaise

### SOMMAIRE

#### Page 1

Edito  
Un an déjà !

*par Abdou Himaya*

#### Page 2

Brèves

Rencontre avec le Député  
Assoumani Youssouf Mondoha

*par Azali Abdallah-Himidi*

Portrait de Youssouf Mondoha

*par Mahmoud Ibrahim*

#### Page 3

Journée de Libération de l'Afrique

*par Abdou Rahamane AHMED*

Pot de l'association

#### Page 4

Communiqué.

Mayotte : la départementalisation contre le renoncement à la tradition et à l'Islam ?

Le 1<sup>er</sup> Gouvernement Sambi

*par Mahmoud Ibrahim*

### Editorial

#### Un an déjà !

Le 5 avril 2005, les autorités comoriennes (gouvernement du colonel Azali Assoumani) ont abdiqué face à l'Etat Français en signant ce que l'on peut qualifier d' "accords de la honte" pour le peuple comorien car ces Accords de coopération entre les Comores et la France obligeaient l'Etat comorien à reconnaître Mayotte comme un territoire français, et pire, les autorités comoriennes devaient aider la police française à protéger ses frontières contre les Comoriens désignés comme des clandestins. Au lendemain de cette signature, l'idée de créer une structure ayant comme unique objectif la défense de l'intégrité territoriale des Comores a commencé à émerger parmi les plus avisés sur cette question. Une grande réunion s'est tenue en région parisienne, pour lancer le Collectif Comores-Masiwamane (CCMM), le 28 mai 2005.

Depuis, des pas ont été réalisés, en collaboration avec nos compatriotes se trouvant au pays (Comité Maoré) et ceux de La Réunion (Collectif pour la Défense de l'Intégrité Territoriale des Comores).

Parmi les avancées de l'année écoulée, on peut noter :

- La tenue à Moroni, le 12 novembre 2005, d'un grand rassemblement au Palais du Peuple, regroupant parlementaires et défenseurs de l'intégrité territoriale des Comores. A l'issue de ce congrès, Le parlement comorien a adopté une résolution faisant du 12 novembre "la journée nationale Maoré", à célébrer sur l'étendue du territoire nationale ;

- La tenue, en novembre 2005, à Marseille et Paris de manifestations dénonçant l'occupation illégale de l'île de Mayotte par la France.

- La rencontre d'une délégation du CCMM avec des membres de la commission parlementaire française sur l'immigration à Mayotte ;

- La tenue d'une conférence sur la question de Mayotte à l'Université Paris III - Sorbonne Nouvelle ;

- L'officialisation du Collectif Comores Masiwamane en France, comme une association loi 1901 ;

- La rencontre du CCMM avec un parlementaire comorien visant à constituer un réseau de députés pour la défense de l'unité de notre pays ;

- La participation d'une délégation du CCMM à la journée de libération de l'Afrique organisée par l'Amicale Panafricaine,...

Bref, une avancée non négligeable a été réalisée depuis un an mais elle reste encore insuffisante au regard de l'immense tâche qui nous attend.

Le combat ne sera gagné que dans le rassemblement et la mobilisation de toute la communauté comorienne (de l'intérieur comme de l'extérieur). Profitons donc du changement de régime au pays pour sensibiliser les nouvelles autorités sur l'importance de notre combat pour l'intégrité territoriale des Comores. Le Collectif Comores Masiwamane lance donc un appel à toute la communauté pour que le plus large rassemblement soit fait autour de cette question.

*Abdou Himaya*

**B R E V E S**

**Anniversaire**

Le 21 mai dernier s'est tenue l'AG du Collectif, à laquelle participaient les membres, les sympathisants et quelques représentants de partis politiques.

Après une brève intervention du Président pour évoquer les actions déjà accomplies depuis l'élection de son Bureau, la Trésorière a donné des indications sur les adhésions et l'état des fiances.

Par la suite les différents membres du Bureau ont fait le point sur les actions en cours et notamment l'intention affichée de fêter l'indépendance des Comores en région parisienne le 8 juillet 2006.

**Départ de la Trésorière**

Lors de l'AG du 21 mai notre soeur Andjouza Abdallah-Himidi a annoncé son retour aux Comores à la fin du mois. Andjouza occupant le poste de Trésorière sera remplacé dans l'exercice de ses fonctions par le Contrôleur, Abderemane Boina Boina, en attendant une AG pour désigner un(e) autre Trésorier (e).

Andjouza rentre au pays pour y chercher du travail et se mettre au service de sa patrie. Elle compte également se consacrer à ses recherches, puisqu'elle compte terminer sa thèse de droit sur l'Islam et les Droits de l'Homme. Nous ne pouvons que la remercier pour le travail qu'elle a accompli au sein de notre association depuis un an, en lui souhaitant bonne chance. Elle a d'ailleurs accepté, à la demande du Bureau, de devenir la représentante du Collectif à Moroni, ce qu'elle n'a pas tardé à faire en entrant en contact avec le Bureau du Comité Maoré de Ngazidja.

**Fête de l'indépendance**

Depuis quelques semaines le Bureau de l'association prend les contacts nécessaires afin de pouvoir organiser une fête de l'Indépendance des Comores le 8 juillet 2006 à Paris.

En effet, cette année, aucune association parisienne n'a manifesté la volonté d'organiser cette fête. C'est pourquoi le Collectif a pris l'initiative d'en parler avec avec d'autres associations, et notamment celle des étudiants de l'Université Paris-8, Arc-en-Ciel. La date retenue est celle du samedi 8 juillet.

**Rencontre avec  
Le Député Youssouf Mondoha**

Le vendredi 19 mai dernier le CCMM a vu à Paris un représentant du peuple comorien, le député Assoumani Youssouf Mondoha.

Ce n'est pas la première fois que le CCMM rencontre une personnalité poli-



Azali, Himaya, Youssouf Mondoha et Ahmed Ben-Ali

tique de notre pays. En effet, le Collectif a déjà rencontré, l'année dernière, le Président et le Vice Président de l'Assemblée Nationale, MM. Bounou et Youssouf Saïd, le chef de l'exécutif de la Grande Comore, M. Elback, ainsi que l'emblématique résistant contre l'occupation de Mayotte, M. Youssouf Moussa, sans oublier M. Idriss Mohamed, représentant des Comités Maoré à Ngazidja.

Parmi les points abordés avec le député, il y avait le "visa assassin", les concessions faites par le gouvernement collaborateur du colonel Assoumani Azali, du rôle que doit jouer les mouvements de lutte et les institutions de l'Etat ainsi que les instruments qu'il faudrait mettre en place pour persuader ceux de nos compatriotes qui seraient tentés par la collaboration. Il a été convenu, en outre, que des efforts tous particuliers doivent être entrepris pour renforcer nos liens avec nos frères de Mayotte, et ce, malgré les actes de haine planifiés par le colon et ses collaborateurs.

Nos espoirs sont renforcés surtout quand on voit pour la première fois des frères de Mayotte, dont le Grand Cadi, venir féliciter le Président fraîchement élu, M. Sambu, et surtout témoigner de leur attachement à l'unité du pays, Mayotte compris.

*Azali Ahamada-Himidi*

**Extrait du rapport du Secrétaire Général :**

Concernant la question de l'intégrité territoriale des Comores, [Youssouf Mondoha] se présente comme l'un des députés qui se préoccupent de la question de Mayotte. [...]

La question de Mayotte est reléguée au second plan, suite à l'éclatement du conflit séparatiste anjouanais. Mais on ne doit pas baisser les bras. Nous devons agir

Ce qu'il attend de nous :

- Travailler avec lui pour notre cause. Lui proposer des choses, des lois en faveur de notre combat ; il sera notre porte-parole à l'Assemblée nationale des Comores. D'après lui,

les Comoriens doivent se battre, explorer d'autres moyens. Ils doivent se battre sur plusieurs fronts. Mais ils doivent mettre à profit le combat juridique aussi au sein de l'Etat Comorien et éventuellement porter l'affaire devant des juridictions internationales.

- Faire de la question de Mayotte un sujet qui ne souffrira d'aucune concession avec n'importe quelle autorité. Aucune condition pour le retour de Mayotte (mettre des verrous législatifs sur ce sujet pour empêcher tout exécutif comorien de négocier le morcellement du pays) [...]

Ce qu'il compte faire en tant que parlementaire comorien :

- Constituer un réseau de parlementaires autour de ce sujet ;

- réactualiser "l'amicale franco-comorienne". Ainsi il souhaite renouer des relations efficaces entre parlementaires comoriens et français afin de sensibiliser les députés comoriens et français sur la question de Mayotte.

*Ahmed Ben-Ali*

**Portrait**

Assoumani Youssouf Mondoha est député (CRC) de la région d'Itsandra-Hamanvou dans l'Assemblée de l'Union depuis 2004.



Dans cette Assemblée, il est le Premier secrétaire du Bureau et le Rapporteur de la Commission des relations extérieures, de la défense, de la religion et des affaires sociales. Il est également président du groupe parlementaire comorien dans le Parlement Panafricain.

Youssouf Mondoha a d'abord été instituteur, puis a été formé à la diplomatie à l'Ecole des Hautes Etudes Internationales (Paris).

Après avoir été Directeur d'Ecole, il devient Préfet d'Itsandra-Hamanvou en 1990. Il revient à l'enseignement en 1993, en devenant formateur à l'Institut National de l'Education.

En 1997, le Président Taki le nomme Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de l'OUA. C'est à ce titre qu'il a effectué de nombreuses missions et participé à des conférences dans de nombreux pays, en particulier en Afrique.

*Mahmoud Ibrahim*

## Journée de libération de l'Afrique

Le 27 mai 2006 l'Association panafricaine organisait la "Journée de libération de l'Afrique", une délégation importante de notre association, accompagné par notre Président, Abdou Himaya a pris part à ce grand moment où de nombreux frères africains ont fait le bilan des luttes dans leurs pays respectifs. Vous trouverez ci-dessous notre contribution qui a été présentée par l'un de nos porte-paroles, Abdou Rahamane Ahmed.

### Une décolonisation inachevée

Suite à la consultation du 22 septembre 1974, 94,88% des Comoriens ont voté pour leur souveraineté. Le 6 juillet 1975, face aux tergiversations françaises, les députés ont procédé à la proclamation unilatérale de l'indépendance. Le pays entre à l'Organisation des Nations Unies le 12 novembre 1975 et la résolution 3385 réaffirme "l'unité et l'intégrité territoria-



le de l'archipel des Comores composé des îles d'Anjouan, de la Grande-Comore, de Mayotte et de Mohéli".

Malgré cela, le gouvernement français, membre permanent du Conseil de Sécurité ne respecte pas cette résolution ni la vingtaine qui suivra. Il organise un autre référendum, dans l'île de Mayotte, le 8 janvier 1976, et s'y maintient, au mépris de la loi internationale.

### Départementalisation en 2010 ?

Il éloigne Mayotte de ses îles soeurs en en faisant une Collectivité Territoriale. Le 2 juillet 2000, le gouvernement Jospin organise un référendum pour transformer l'île en une Collectivité départementale jusqu'en 2010, date à laquelle la France envisage de faire de cette île comorienne un département français.

### Le combat des associations

Plusieurs associations como-

riennes se sont battues pour le retour de Mayotte dans l'ensemble comorien depuis 1975 : A.S.E.C, SOS DEMOCRATIE COMORES, Collectif Comores-MasiwaMane, Comités Maoré, A.C.D.H., DIASCOM, G.R.D.C., G.R.I.T.A.C., G.A.C., etc.

### Coopération ou chantage ?

En 2005, les autorités françaises et comoriennes, réunies dans une "Commission mixte franco-comorienne" entament des discussions sur la coopération entre les deux pays. La France intègre des élus maorais dans la Commission et cherche à faire reconnaître l'occupation de Mayotte par les autorités comoriennes.

Les aides dans le cadre de la coopération deviennent des instruments de chantage et de pression.

Après la signature des Accords de Coopération, le ministre comorien des Affaires étrangères, M. Abdou Soefou, demande le retrait de "la question de l'île comorienne de Mayotte" de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'ONU.

Par la suite, le Président Azali Assoumani accepte que les sportifs maorais participent aux Jeux des Iles de l'Océan Indien en tant qu'entité à part entière. Une vieille revendication du Président Chirac à laquelle la diplomatie comorienne a longtemps résisté avec le soutien des autres pays de l'Océan Indien.

### Comores-MasiwaMane

C'est après la signature de ces Accords de coopération qui reconnaissent une frontière entre Mayotte et ses trois îles

soeurs que le collectif Comores-MasiwaMane ("Quatre îles") est né.

De mai 2005 à mai 2006, nous avons décortiqué et expliqué les tenants et les aboutissants de ces Accords de coopération. Avec nos partenaires aux Comores et à la Réunion, nous avons diffusé plusieurs communiqués, déclarations et tracts pour dénoncer les abus et les dérapages de l'occupation de l'île de Mayotte par la France. Nous avons organisé avec les Comités Maoré un rassemblement à l'Assemblée Nationale de l'Union des Comores à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée des Comores aux Nations Unies.

Nous dénonçons régulièrement le "visa Balladur", instauré en 1995 et qui a occa-

sionné plus de 4000 morts (selon une ONG franco-comorienne) et les expulsions abusives et illégales des Comoriens des trois autres îles par les autorités françaises à Mayotte.

Pendant le procès de Bob Denard et des autres mercenaires français qui ont commis le coup d'Etat de 1995, nous avons montré que Mayotte est non seulement une base-arrière mais également la cause de toutes les instabilités subies par les autres îles des Comores par mercenaires interposés depuis 1975.

Pour continuer notre combat, nous avons besoin du soutien de toutes les autres organisations de libération et de l'Amicale Panafricaine, en particulier.

Abdou Rahamane AHMED

## Pot de l'association

Le 28 mai 2006, à l'occasion du premier anniversaire du Collectif Comores-MasiwaMane et du retour aux Comores de notre Trésorière, Andjouza Abdallah-Himidi, nous avons organisé un petit pot de l'amitié qui a réuni les membres de l'association et quelques sympathisants à Clichy.

Ce fut à la fois un moment de convivialité et d'échanges sur l'actualité aux Comores et en Afrique. L'association a pu par ces retrouvailles remercier Andjouza pour le travail et l'abnégation dont elle a su faire preuve pendant l'année écoulée au sein de notre association.

Nous tenons à signaler la présence de membres de l'Association panafricaine, venus représenter la grande soeur africaine.

Voici quelques photos de l'événement.



## Mayotte : la départementalisation contre le renoncement à la tradition et à l'Islam ?

Le 17 mai 2006, l'Assemblée Nationale française a voté la loi relative à "l'immigration et à l'intégration".

Lors des discussions de cette loi, le 9 mai dernier, le député Kamardine Mansour (UMP) a introduit un amendement visant à supprimer toute reconnaissance juridique à un mariage célébré selon les traditions en vigueur à Mayotte. Cet amendement a été enrichi par le député René Dosière (PS) qui a demandé que le mariage " français " ne soit célébré qu'à la Mairie, et tout cela justifié par de curieux arguments qui feraient rire si nous n'étions pas au Parlement français et s'il ne s'agissait pas d'un sujet grave. En effet, les deux députés prétendent que le marabout consulté lors de ces mariages selon les rites musulmans préconise " de célébrer tous les mariages à cinq heures du matin ! " (Kamardine) ou que " ces mariages religieux doivent parfois être célébrés à trois heures ou à cinq heures du matin " (Dosière).

Cet amendement a suscité des réactions vives de la part des autorités religieuses à Mayotte, bien avant l'adoption de l'ensemble de la loi par les députés UMP. Ainsi, en réaction à cet amendement le Grand-Cadi, Mohamed Hachim qui a manifesté sa colère en compagnie des autres dignitaires religieux, et a déclaré : " un mariage civil chez le maire sera nul selon notre tradition, notre coutume et notre religion. Il sera considéré comme étant un concubinage ". Mais, le cadi est un fonctionnaire de l'Etat, recruté par les services de la Préfecture, et n'a donc pas une grande marge de manœuvre. En fait, la réaction des dignitaires religieux maorais est justifiée dans la mesure où il est apparu, lors des discussions à l'Assemblée nationale française, une volonté de la part de certains députés, de gauche comme de droite, de supprimer toute référence à la religion pratiquée à Mayotte par plus de 90% de la population.

Ainsi, le rapporteur de la loi, Thierry Mariani (UMP) déclarait le 9 mai : " Il est souhaitable de diminuer l'emprise du droit local à Mayotte [entendu : le droit musulman] qui doit tendre à rejoindre le droit commun [entendu : le droit français] ". Ce à quoi, M. Dosière a ajouté : " appliqué à l'état civil, le droit local, c'est-à-dire le droit musulman, est une source de difficulté et de confusion [...] En disant cela, je ne mets aucunement en cause la pratique du culte musulman [...] Mayotte souhaite devenir un département français [...] Or, je le dis très nettement, on ne peut pas envisager qu'un département français pratique le droit civil musulman ".

Quelle est la réponse de Kamardine Mansour, originaire de Mayotte et seul musulman de l'Assemblée nationale française ? Elle est claire et fidèle à ce qu'on connaît du bonhomme, il s'est adressé à ses deux collègues en disant : " Nous nous rejoignons sur le désir de moderniser ". Ainsi, pour lui, supprimer le droit musulman dans un pays musulman, c'est " moderniser " ! Même, l'ancien député de Mayotte Henri Jean-Baptiste, originaire des Antilles françaises et non-musulman, n'avait pas été aussi loin.

Les parlementaires français, très mal informés sur la situation de cette île, pensent que par de tels actes ils réussiront à assimiler les Comoriens de Mayotte et à enlever tout caractère religieux à la société maoraise avant 2010 et la départementalisation programmée, et cela sans se soucier de l'existence à Mayotte d'une culture millénaire, sans se soucier des spécificités de cette population, ni de la loi internationale, ni des nombreuses résolutions de l'ONU qui demandent à la France de se retirer de cette "île comorienne".

Le Collectif Comores-MasiwaMane demande aux autorités françaises de ne pas multiplier les actes unilatéraux visant à gommer les références culturelles et religieuses de tout un peuple, tout en prétendant, officiellement, qu'elles sont en train de négocier une solution acceptable par toutes les parties, comme l'a indiqué le Ministre des Affaires étrangères comorien, M. Abdou Soefou, l'année dernière lors de son intervention à la tribune de l'Assemblée Générale de l'ONU.

Notre association souhaite également attirer l'attention de M. Kamardine Mansour pour lui dire qu'au-delà de la défense de ses idées (" Mayotte française "), idées défendues par d'autres avant lui, il est incompréhensible qu'il participe à la destruction de sa propre culture alors que partout dans le monde, y compris en France, les élus se battent pour préserver les spécificités culturelles de leurs régions respectives.

Enfin, nous souhaitons faire remarquer aux responsables politiques et associatifs comoriens que l'amendement dont il est question a été adoptée à l'unanimité des députés français présents, de la gauche à la droite. C'est une nouvelle stratégie visant à montrer qu'en France maintenant tout le monde a adopté le point de vue de " Mayotte française ". Les Comoriens devraient, eux aussi, commencer à voir où sont leurs intérêts et ne pas se complaire dans des justifications insensées (" on y arrive pas avec trois que ferions nous d'une quatrième ", " développons les trois avant "... ) ou dans des attaques égoïstes et fratricides qui font le jeu de ceux qui veulent la destruction des Comores.

Collectif Comores-MasiwaMane, Paris, le 28 mai 2006

### Le 1<sup>er</sup> Gouvernement Sambi



Si l'on se réfère à la campagne du candidat Sambi, le nouveau gouvernement de l'Union des Comores devrait être plus respectueux de l'unité et de l'intégrité du pays. Même si le président dit vouloir d'abord un développement économique des trois autres îles avant le retour de Mayotte.

Il y a déjà plusieurs signes encourageants pour une association comme la nôtre.

L'un des deux Vice-Présidents était le dirigeant du Comité Maoré à Mwali.

De plus, après son investiture le nouveau Président a reçu deux délégations de Maorais venus lui présenter des félicitations (ce qui a été salué par un communiqué de nos partenaires des Comités Maoré).

Enfin, le Président Sambi a choisi comme Ministres des Relations Extérieures (Ahmed Jaffar), un homme qui, en plus de son honnêteté, est un militant de longue date de l'unité des Comores et un anti-séparatiste invétéré.

Le Secrétaire Général du gouvernement, Mohamed Dossar, ancien partisan de la révolution soilihiste, est de la même veine, même s'il est plus discret.

Tous ces éléments devraient permettre à l'Union des Comores de modifier l'image honteuse du pays à l'extérieur et l'amener à défendre un peu plus ses intérêts, et à ne plus se soumettre au diktat de la coopération française.

C'est notre seul espoir.

Mahmoud Ibrahim